

Chastre, le 21 avril 2002

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous souhaitons rajouter un point à l'ordre du jour du conseil communal du 29 avril 2002

## **OGM: lieux et moyens d'action de la commune**

### **complément d'information sur la manière dont une commune peut se positionner**

Lors du conseil communal précédent, il a été dit que la commune n'avait pas de pouvoir décisionnel dans les problèmes relatifs aux OGM, il convient que nous précisions les champs d'action de la commune.

Ce qu'il est effectivement demandé aux communes, c'est de se positionner en refusant la création de parcelles d'essais qui sont faites le plus souvent dans la plus grande discrétion. Effectivement les communes ne sont pas consultées dans le cadre des autorisations des champs d'essais . Elles ont néanmoins la possibilité de réagir par un vote d'une motion de refus des parcelles d'essais. L'article 135 de la nouvelle loi communale leur donne cette possibilité leur octroyant " le soin de prévenir, par des précautions convenables, et celui de faire cesser par la distribution des secours nécessaires les accidents et fléaux calamiteux ". De même et dans cette optique, la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature qui, dans son article 58 quinquies, autorise les communes à " prendre pour tout ou partie du territoire communal des règlements et ordonnances plus stricts que les dispositions supérieures relatives à la protection des espèces végétales ou animales non gibiers ". Toute commune peut donc interdire purement et simplement les essais d'OGM considérant que ceux-ci sont de nature à contaminer les espèces végétales entièrement naturelles qui s'y trouvent.

Une motion de ce type (voir [modèle en annexe](#)) oblige les entreprises qui souhaitent faire des essais d'OGM à se renseigner préalablement sur la position de la commune en cette matière et à se soumettre à l'avis rendu par la commune.

Nous pensons que c'est maintenant qu'il faut se positionner et non dans 6 mois ou 1 an. Nous vous rappelons qu'une enquête a montré que 70% de la population belge se dit opposée aux OGM actuellement en relation avec l'état des connaissances scientifiques .

En vous remerciant d'avance de la prise en considération de ce point.

Recevez, Monsieur le Bourgmestre, nos salutations distinguées,

Françoise Catherine  
Lemoine Brusselmans